

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024 à 19H00**



**N°005/2024 - Création d'une commission de marché à procédure adaptée**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**  
Absent : **1** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 7 FÉVRIER**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **1<sup>er</sup> février 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

**FERAUD Valérie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **TRICHOT Patricia** (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER).

**ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR : GRUET Alexis**

**ETAIT ABSENT : VAUGEOIS Patrick**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

*Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens ;*

*Considérant que le pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique et d'aide à la décision ;*

Il est proposé de créer une « commission marché à procédure adaptée (MAPA) » pour les marchés publics de fourniture, de service et de travaux dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 100 000 € HT et inférieure aux seuils européens.

Cette commission aura pour mission d'assister le maire en formulant un avis sur l'analyse et le classement des offres, ainsi que le choix des titulaires des MAPA. En aucun cas elle n'attribuera un marché public ou ne se substituera à la CAO lorsque celle-ci devra se réunir. Elle n'aura qu'un avis consultatif.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la CAO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240207-005-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024  
Publication : 09/02/2024

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**VALIDE** la création d'une commission consultative dite « commission MAPA » pour les marchés à procédure adaptée égaux ou supérieurs à 100 000 € HT ;

**DECIDE** que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse puis le classement des offres ;

**PRECISE** que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick BOUVARD	Francis SCHWINTNER
Nathalie GONGUET	Stéphane RONGEAT
François BIRRAUX	Patrick VAUGEOIS
Céline ROUSSEL	Sylvie BULIARD
Bruno MIRALLES	Frédéric MARCILLAC

**PRECISE** que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO et que peuvent être invités aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif, les agents compétents dans le domaine objet du marché et toute autre personne pouvant être intéressée à cette commission.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240207-005-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024  
Publication : 09/02/2024